

**AIDE AU CONSEIL
CRÉATEUR/REPRENEUR D'ENTREPRISE**

JANVIER 2009

Hôtel de la Région : 13/15 Avenue de Fontmaure - BP 60 - 63402 CHAMALIERES CEDEX
Tél : 04.73.31.85.85 – Télécopieur : 04.73.31.84.35

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

I - OBJET

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les porteurs de projets qui souhaitent avoir recours à un conseil pour une étude préalable à la création ou à la reprise d'une entreprise, ainsi que les entreprises créées ou reprises depuis moins de trois ans. Par ailleurs, les entreprises de plus de trois pour certains types d'études pourront solliciter la Région.

Ce programme répond à l'engagement n°21 des Assises Territoriales qui est de donner la priorité aux projets de création et de reprise d'entreprises en Auvergne.

II - BÉNÉFICIAIRES

A - PERSONNES PHYSIQUES

- ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise,
- souhaitant recourir à un prestataire extérieur pour vérifier la faisabilité de leur projet.

B - ENTREPRISES

- PME au sens communautaire,
- souhaitant recourir à un prestataire extérieur pour conforter les bonnes orientations du projet.

III - TAUX

A - PERSONNES PHYSIQUES

- le montant de la subvention est égal à 80 % du coût T.T.C. de la prestation,
- le plafond de la subvention est de 5.000 €.

B - ENTREPRISES

- diagnostics courts (intervention de moins de 5 jours) : 80 % du coût H.T. de la prestation, plafonné à 3.800 €,
- études longues : 50 % du coût H.T. de la prestation, plafonné à 10.000 €.

Pour les entreprises ayant plus de trois ans à la date de réception du dossier complet, l'intervention régionale sera la suivante :
L'intensité de l'aide ne dépasse pas 50 % des coûts H.T. plafonnée à 7.500 €.

Les coûts admissibles sont constitués des coûts afférents aux services de conseil fournis par des conseillers extérieurs.

IV - MODALITÉS

A - CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Le projet doit s'inscrire dans les secteurs suivants (le secteur signifie notamment l'activité prépondérante en termes de chiffre d'affaires) :

- mécanique,
- métallurgie,
- plasturgie,
- textile,
- Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.), à l'exclusion des activités commerciales,
- biotechnologies,
- agroalimentaire,
- transformation du bois,
- logistique (y compris la logistique de base comme le stockage et l'entreposage),
- service aux Entreprises ainsi que le BTP à l'exclusion des services financiers (Priorité étant faite aux services à l'Industrie. Ces dossiers feront l'objet d'une instruction, au cas par cas, en fonction de l'activité de l'entreprise).

Les demandes ne répondant pas à ces critères d'activités seront examinées au cas par cas, sous réserve qu'il puisse être démontré que l'activité de production (industrielle ou artisanale) soit prépondérante en termes de chiffre d'affaires.

La future entreprise devra être implantée en Auvergne.

Les études éligibles sont les suivantes :

- études réalisées par un prestataire extérieur,
- études de faisabilité commerciale, technique, juridique ou financière d'un projet ante-crédation ou ante-reprise,
- études destinées à vérifier les bonnes orientations commerciales, techniques, juridiques ou financières d'un projet post-crédation ou post-reprise.

Les études d'ordre réglementaire, ou relevant de la marche normale de l'entreprise, sont rigoureusement exclues.

Pour les entreprises ayant plus de trois ans à la date de réception du dossier complet, seules seront éligibles, les études :

- de définition de la stratégie de développement d'entreprise,
- de modernisation de l'outil de production,
- de mise en place d'outil de gestion (suivi, analyse du coût réel de production par produit...).

Les dépenses de fonctionnement normales de l'entreprise telles que les services ordinaires de conseil fiscal ou juridique ou la publicité sont exclues.

B - DOSSIER-TYPE

La demande est établie sous forme de dossier-type retiré auprès des services de la Région Auvergne.

C - ACCUSÉ DE RÉCEPTION

L'intervention ne doit être ni commandée, ni commencée avant réception, par le demandeur, d'un courrier accusant réception du dossier complet.

D - REMARQUE

Une seule étude peut être financée pour un même projet. L'Aide au Conseil Créateur/Repreneur n'est pas cumulable avec la Bourse Innovation, ni avec la Bourse Créateur/Repreneur d'Entreprise.

F - RÉFÉRENCE À LA RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

Cette aide est adossée aux régimes F.R.A.C., d'aides aux services de conseil en faveur des PME No X66-2008 et au régime temporaire relatif aux aides compatibles d'un montant limité N7/2009 lorsqu'elle bénéficie à une entreprise.

V - MODALITÉS D'INSTRUCTION

L'instruction est réalisée par les services de la Région.

Tous les nouveaux dossiers de demande d'aide arrivés à la Région Auvergne à compter du 1er Janvier 2009 sont soumis aux conditions adoptées au Budget Primitif, au titre de l'année 2009.

VI - PROCÉDURE DE DÉCISION

Cette aide est examinée par la Première Commission « Développement Économique et Économie Sociale et Solidaire », puis est proposée à la Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne pour décision.

DÉPÔT DES DEMANDES

Le dossier de demande d'aide devra être transmis à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil régional d'Auvergne
Hôtel de Région
Direction de l'Économie et de l'Innovation
13/15 avenue de Fontmaure
B.P. 60
63402 CHAMALIÈRES CEDEX

CONTACTS

⇒ FILIERES EMERGENTES

(agroalimentaire, sciences de la vie, logistique –hors transport seul-, filière bois, éco-industries, TIC, services aux entreprises)

Karen TOMÉ

Tél : 04.73.31.84.28

Fax : 04.73.31.84.35

E.Mail : k.tome@cr-auvergne.fr

⇒ FILIERES EN MUTATION

(mécanique, métallurgie, plasturgie, textile, cuir, habillement)

Martine HENRI

Tél : 04.73.31.84.29

Fax : 04.73.31.84.35

E.Mail : m.henri@cr-auvergne.fr

DOSSIER TYPE

AIDE AU CONSEIL

Réalisation d'une étude
pour une entreprise existante

I – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

- Raison sociale (dans le cas d'une reprise, indiquer également la raison sociale de l'entreprise avant reprise) :
.....
- Forme juridique :
- Adresse :
.....
- Téléphone :
- Date de création ou de reprise :
- Montant du capital social :
- Répartition du capital entre les actionnaires (dans le cas d'une reprise, préciser également le capital social et la répartition entre actionnaires avant reprise) :
.....
.....
- Dirigeant(s) :
- Secteur d'activité dans lequel s'inscrit l'entreprise :
.....
.....
- Code NAF :
- Description précise de l'activité de l'entreprise :
.....
.....
- Évolution des ventes depuis la reprise :
.....
.....
- Incidences sociales sur trois ans :
 - nombre d'emplois maintenus et/ou créés :
.....
 - calendrier annuel des créations d'emplois, par qualification, sur trois ans :
.....

- Des accords avec des partenaires ont-ils été conclus ou sont-ils envisagés (par exemple avec une autre entreprise) ? Si oui, lesquels ?
.....
.....
- Chiffre d'affaires :
- Appartenance à un groupe :
.....
- Marché/concurrence :
.....
.....
- Liste des principaux clients avec leur part dans le chiffre d'affaires de l'entreprise :
.....
.....
- État actuel du carnet de commandes :
.....
.....

II – MOYENS MIS EN OEUVRE

- Investissement immobilier (caractéristiques, superficie des locaux et du terrain, montant de l'acquisition ou du loyer le cas échéant) :
.....
.....

- Investissement matériel/immatériel (caractéristiques, montant estimatif):.....
.....
.....
- Modalités de réalisation (achat, construction, location-vente, crédit-bail ou location) :
.....
.....
- Coût d'acquisition (hors taxes) ou de location (loyer annuel) des divers éléments du programme :
.....
- Calendrier de réalisation sur trois ans :
.....
.....
- Financement (montant de l'apport personnel prévu, emprunt, subventions...)
.....
.....
.....
.....

III – ÉTUDE ENVISAGÉE

A – DÉTAIL DE L'ÉTUDE

- Objet :
.....
- Nombre de jours d'intervention :
- Coût HT :
- Subvention demandée :

B – PRESTATAIRES DE SERVICE CONSULTÉS

	1 ^{er} prestataire	2 ^e prestataire
Raison social		
Adresse du siège social		
Téléphone		
Coût HT		

- Nom du prestataire retenu :
- Responsable de l'étude :

IV – ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné

m'engage à communiquer à la Région Auvergne tous les renseignements utiles pour l'instruction de ma demande.

Fait à, le.....

Signature du demandeur :

ANNEXE N°1 : SITUATION FISCALE ET SOCIALE

Le dossier ne sera instruit que si cette attestation est fournie.

Je soussigné(e)
(*prénom, nom, adresse*)

atteste sur l'honneur de la régularité de ma situation fiscale et sociale à titre personnel

DATE

SIGNATURE

ANNEXE N°2 : LISTE DES AIDES ATTRIBUÉES OU SOLLICITÉES

Le dossier ne sera instruit que si cette attestation est fournie.

Je soussigné(e)
(prénom, nom, adresse)

Liste des aides attribuées ou sollicitées (ou dont la demande est envisagée) dans le cadre de ce projet (chèques conseils, Aide Régionale aux Fonds Propres, aides à l'immobilier d'entreprise, Bourse Créateur/Repreneur d'Entreprise, Bourse Innovation, avance remboursable à l'artisanat, dotation PFIL, aides à l'environnement, aides à l'agriculture...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

REMARQUE : Indiquer la date de décision et le montant de l'aide. Si celle-ci n'est pas encore acquise, indiquer le montant sollicité et la date de décision prévue.
Indiquer également les aides qui seront sollicitées ultérieurement dans le cadre de ce projet.

DATE

SIGNATURE

Cette attestation engage la responsabilité juridique de son signataire quant à la véracité des informations fournies et/ou approuvées.

ANNEXE N°3 : FINANCEMENT DE L'ÉTUDE

DÉPENSES		RECETTES	
Coût de l'étude €	Apport personnel€
		Emprunt(s)€
		Subvention Région€
		Autres subventions :	
		-€
		-€
TOTAL€	TOTAL€